ADPPM - BP 80513 33164 LA TESTE CEDEX - adppmpyla@gmail.com
Site Internet : adppm-asso.fr **N° 41 - Janvier 2019**

Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer depuis 1969

édito

2019 sera une année notable pour l'ADPPM, puisqu'elle marque les 50 ans d'existence de notre association.

Depuis 1969, l'ADDPM est restée fidèle aux valeurs du Pyla en défendant avec opiniâtreté l'identité de notre quartier :

- une station familiale au bord de la mer et dans la forêt, constituée de villas sous les pins, fidèles pour la plupart au style « basco-landais », situées sur des terrains arborés et séparés par des clôtures basses soulignant l'inscription dans le paysage forestier,
- un art de vivre où convivialité rime avec respect de l'intimité et de la tranquillité de chacun, et la connaissance et le partage des richesses naturelles exceptionnelles de notre environnement pylatais : la forêt, les belles villas, la Dune, le plan d'eau, les plages, le Banc d'Arguin… à découvrir en famille ou entre amis sur les plages, les chemins forestiers, les pistes cyclables, ou sur l'eau.

La défense de ces valeurs ne va pas sans imposer aux Pylatais quelques devoirs. Il appartient à chacun de respecter chez lui les caractéristiques architecturales et paysagères de notre environnement si particulier. Comme le disait Jacques Rigaud, chaque Pylatais est dépositaire d'une parcelle de forêt.

L'année écoulée a vu avancer quelques gros dossiers.

L'urbanisme reste notre première préoccupation. Le projet du nouveau PLU de La Teste comporte de nombreux éléments positifs qui contribuent à la sauvegarde de l'identité du Pyla, et sont les fruits notamment du dialogue qui s'est instauré entre notre association et la mairie depuis plusieurs année. Citons par exemple le classement de la forêt de Laurey-Pissens en espace naturel et les mesures visant à limiter la densification et à sauvegarder la végétation dans les espaces urbanisés, malgré le contexte permissif de la loi ALUR.

Toutefois, ce projet de PLU nous était apparu inacceptable pour la zone du Vieux Pilat, une zone de 20 ha, jusqu'à présent classée en 2AU (zone naturelle pouvant être urbanisée à l'avenir) et qui devenait 1AU, zone constructible immédiatement.
Le projet pour la partie Nord (lotissement traditionnel et logement social) présentait des risques de densification importants, avec les problèmes attenants d'accès et de circulation.
Les équipements touristiques de la partie Sud n'étaient pas encore définis mais ouvraient la porte à des interprétations alarmantes : création d'un parking de délestage pour la Grande Dune, relocalisation de campings…

../..

édito (suite)

La présentation de ces projets, notamment à notre AG du 4 août, a suscité une forte émotion auprès des Pylatais.
Lors de nos réunions avec Monsieur le Maire et ses services, nous avons fait part de nos objections.
Nous avons été entendus. À l'issue de ce dialogue, la municipalité a prévu de revoir son projet de PLU en maintenant le Vieux Pilat en 2AU avec une partie médiane en EBC (espace boisé classé). Ce classement protègera cette zone à moyenne échéance. En effet, son passage en zone constructible nécessitera un processus complet de révision du PLU avec enquête publique.

La question du Banc d'Arguin a également fait couler beaucoup d'encre. La parution du nouveau décret en 2017 nous avait fait craindre une interdiction de fait d'accéder à ce bijou, qui fait partie de notre patrimoine pylatais. La saison 2018 s'est déroulée sans problème majeur et nous n'avons pas reçu d'informations négatives de la part de nos adhérents (procès verbaux, remarques agressives des gardes….). Pour autant, il convient de rester vigilant pour l'avenir.

Ce numéro d'hiver de la Gazette nous donne enfin l'occasion de vous souhaiter une excellente année 2019, belle, paisible, et donc pylataise dans toute la force du terme

Pour le CA, le Président

Jean Pierre Volmer

****

Urbanisme - SCOT, PLU, SPP : où en sommes-nous?

Le SCOT :

Le SCOT, proposé par le SYBARVAL, organisme dédié à son élaboration, a été annulé le 18 Juin 2015. Cette annulation a été confirmée en appel par la Cour Administrative d'Appel, et cela à juste titre, car le texte prévoyait pour les 17 communes autour du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre:

- une augmentation de la population d'environ 100,000 habitants, ramenés à 65000 sous la pression des associations, à l'horizon 2030, ce qui restait considérable,
- l'ouverture à l'urbanisation de très nombreuses zones naturelles, réduisant les coupures d'urbanisation entre les diverses communes ou quartiers et supprimant aussi de nombreux espaces forestiers au sein des zones habitables,
- une augmentation considérable les grandes surfaces commerciales.

Tout cet énorme travail est à refaire aux frais des contribuables et sous l'autorité du nouveau Président du SYBARVAL, Monsieur Jean Jacques EROLES, Maire de La Teste.

L'ADPPM sera extrêmement vigilante à son futur contenu afin que le SCOT respecte ce milieu naturel très fragile qu'est le Bassin.

L'ADPPM agira contre toute extension de l'urbanisation au détriment des espaces naturels, s'agissant en particulier es forêts de LAUREY-PISSENS, HAUT PYLA et PILAT SUD.

À ce jour, nous attendons de connaître les premières études de ce nouveau SCOT et demanderons à être associés pleinement à sa conception.

Le PLU

La révision est en cours, avec beaucoup de retard. Monsieur le Maire nous promet une enquête publique au printemps et sa mise en application en Septembre 2019.

Au cours des travaux préparant cette révision, et grâce à de nombreuses réunions et à nos propositions constructives, nous avons obtenu :

- Le maintien de la densité traditionnelle du Pyla par des règles contraignantes sur l'emprise au sol des constructions, en remplacement du COS (coefficient d'occupation du sol) disparu du fait de la loi Alur.
- L'augmentation des surfaces en pleine terre (70%) dans lesquelles rien n'est autorisé hormis la végétation.
- Le maintien de la hauteur maximale constructibles à R+1
- Une emprise au sol de 10 % pour les parcelles inférieures à 1000m2 créées après l'approbation du PLU, et cela pour lutter contre une densification excessive par divisions parcellaires au détriment de la végétation.

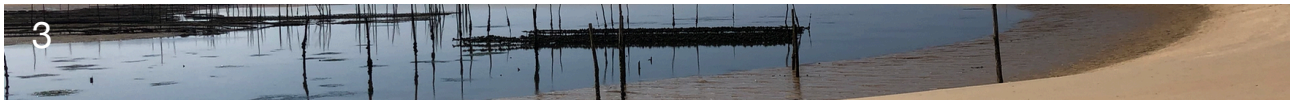

Urbanisme

- Un aménagement à la baisse des règles de constructibilité des zones UPAc, dédiées aux équipements hôteliers. Ces nouvelles règles, que nous avons expliquées dans la Gazette du mois d'Août, permettront une meilleure insertion de ces zones de densification hôtelières dans l'urbanisme traditionnel du PYLA, mais ne nous satisfont pas pleinement et nous continuerons à agir pour la suppression pure et simple de ces zones de densification.
- Le maintien de la forêt du VIEUX PILAT en zone 2AU (urbanisation à moyen terme), alors que le texte avait prévu d'ouvrir à l'urbanisation immédiate cette belle forêt.

Là encore cette décision ne nous satisfait pas entièrement, car une révision du PLU peut rendre la zone constructible immédiatement. Cela nous donne néanmoins du temps pour agir et faire en sorte que cette forêt essentielle pour le paysage pylatais soit classée définitivement en zone naturelle.

SITE PATRIMONIAL PROTÉGÉ

Cette appellation remplace les anciennes ZPPAUP, puis AMVAP, dont nous vous avons parlé de nombreuses fois.

Depuis très longtemps nous demandons à Mr le Maire d'inscrire le Pyla dans cette démarche. Malheureusement, malgré ses engagements lors de la campagne électorale de 2014, et l'avis unanimement favorable des Pylatais exprimé lors d'une enquête publique, M. le Maire se refuse à créer ce SITE PATRIMONIAL PROTÉGÉ.

Pourtant cela permettrait de mettre en place des règles architecturales visant à l'unité paysagère du Pyla, au-delà de la règlementation uniquement quantitatives qu'impose le PLU. Ce serait au bénéfice de l'unité architecturale et paysagère du Pyla :

Pentes et nature des toitures
Couleurs des maçonneries
Proportions et couleurs des menuiseries
Volumétrie simple
Proportion et type de végétation
Etc…….

Nous continuerons donc à agir pour la création d'un SITE PATRIMONIAL PROTEGE (SPP) au Pyla.

Hugues Legrix

La vie au Pyla

Déploiement de la fibre optique

Les Pylatais seront content d'apprendre que suite à leurs demandes, la fibre optique va être déployée au Pyla. Les travaux sont prévus en trois temps :

Automne 2020 : Super Pyla, Super Pyla II, Haut Pyla
Hiver 2021-2022 : le Pyla, du Moulleau jusqu'à l'avenue des Loubines et l'avenue Mermoz
Hiver 2022-2023 : Pilat-Plage et secteur de la Corniche.

Poubelles à verre

Les poubelles à verre mises en place avenue de l'Ermitage ont suscité les protestations de nombreux riverains, et l'ADPPM s'en est fait l'écho. Les nuisances sonores sont bien supérieures à ce qui était prévu, supérieures aussi à celles qui sont engendrées par d'autres installations du même type. Madame Monteil-Macard, et le personnel de la mairie annexe sont les premiers concernés… Les horaires de collecte ont été modifiés, et la mise en place de conteneurs mieux insonorisés a été demandée à la COBAS et devrait être effectuée avant l'été.

Racks à annexes

Les racks à annexe ont fonctionné de façon satisfaisante au cours de l'été 2018. Pour les 93 embarcations recensées à l'été 2017, 110 emplacements ont été mis à disposition pour la saison 2018, et 85 ont été attribués.
Les annexes abandonnées ont été retirées, et un nouvel enlèvement doit avoir lieu au cours de l'hiver. Le système sera reconduit l'an prochain.
En ce qui concerne le stationnement des dériveurs, qui doit impérativement être possible à proximité des plages pour que perdure la pratique de la voile à laquelle les Pylatais sont très attachés, une solution est à l'étude. Un emplacement pourrait leur être dédié du côté du Cercle de Voile.

Douches

Nous avons signalé à la mairie que de nombreuses personnes utilisent les douches installées place Daniel Meller et avenue du Banc d'Arguin (Haïtza) non seulement pour se rincer, mais pour faire une toilette complète, shampoing et savon compris… Or l'eau de ces installations s'écoule directement sur les plages et dans le Bassin. Une pancarte décourageant ces pratiques pourrait être installée.

L'entrée de La Teste

L'accès à La Teste et à la voie directe depuis le Pyla par la D217 va faire l'objet d'une reconfiguration au printemps 2019. Pour plus de précisions, vous pouvez voir la présentation du projet et le déroulé des travaux sur le site du Département de la Gironde https://www.facebook.com/Departement.Gironde/videos/1740662696043257/

Éclairage

Un programme quinquennal de rénovation de l'éclairage urbain est en cours au Pyla. Les travaux ont déjà été réalisés au Domaine de la Forêt et au Super Pyla. Ils doivent commencer au printemps dans le quartier de l'Ermitage.

Voirie

Rappelons que tout problème de voirie, tel que renard ou nid de poule, peut être transmis directement à la Mairie Annexe (05 56 54 53 83), qui notifie ensuite les services techniques.

Entretien des plages

Le mauvais état de certains escaliers métalliques d'accès aux plages, la présence de gravats, et le passage difficile au-dessus de certains épis ont été signalés en Conseil de Quartier et doivent faire l'objet de suivi et d'interventions de la part des services techniques.

Être piéton au Pyla - Max Esparza

Dans l'espace public des agglomérations, nos déplacements se font à pied, en vélo, ou en automobile, et les priorités des moyens de transport sont décroissantes dans l'occupation du domaine public, le stationnement des véhicules arrivant en dernière place.

La circulation se pratique sur les trottoirs, les pistes cyclables, la chaussée.
Cette dernière peut :
- accueillir à la fois piétons, cyclistes et automobiles en sécurité. C'est la zone dite de « rencontre » limitée à 20 km/h.
- accueillir cyclistes et automobiles en sécurité. C'est la zone limitée à 30 k/h.
- accueillir principalement les automobiles. C'est la zone limitée à 50 k/h de façon générale en agglomération.

Déplacement des piétons

Nous aborderons uniquement le déplacement des piétons sur les trottoirs et les passages piétons.

La réglementation du plan local d'urbanisme répond aux recommandations nationales en prescrivant :
« Les voies publiques… ouvertes à la circulation publique devront avoir un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 m ».
« Les aménagements devront être adaptés à la circulation des personnes à mobilité réduite ».

Qu'en est-il au Pyla ?

Les aménagements sont variés. Avenues sans trottoirs, avenues avec des trottoirs étroits,

boulevard possédant à l'origine des trottoirs de 3 m de large réaménagés depuis quelques années pour y inclure une piste cyclable, ou multiplier les places de stationnent.

Trottoirs encombrés

Or les trottoirs, quand ils existent, sont souvent encombrés d'obstacles gênant la progression des utilisateurs, leur interdisant parfois le passage et les obligeant à passer sur la chaussée en cohabitation avec la circulation automobile.

C'est peu agréable pour un piéton valide, et relève de l'exploit quand il s'agit d'une famille avec poussette et vélos d'enfants, ou encore d'une personne en fauteuil roulant.

Obstacles aux déplacements piétons

Quels sont les obstacles ?

- Les sucettes publicitaires et les indicateurs de direction,

- Le stationnent sauvage des véhicules,

- La circulation illégale des cyclistes adultes et des trottinettes électriques,

- L'emprise excessive de certains commerces,

- Des haies privées débordantes.

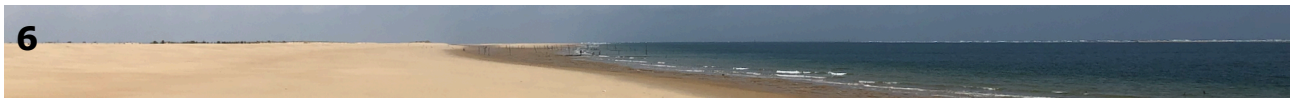

Être piéton au Pyla (suite)

La présence des sucettes publicitaires et des indicateurs de direction est directement liée aux décisions techniques de la mairie, et nous avons pu obtenir leur suppression et leur déplacement par des demandes répétées.

Les autres obstacles sont le fait de personnes mettant leurs priorités personnelles devant le respect de la circulation des autres.

Incivisme ou ignorance?

Ces actes d'incivilité sont rarement sanctionnés.

Pourquoi?
Ils ne sont pas portés à la connaissance des autorités compétentes?
Y a-t-il impuissance à les corriger, ou volonté « d'interdire d'interdire » ?

Les Pylatais ne peuvent accepter cette situation qui est une gêne au bien vivre. Elle est contraire aux actions municipales affichées par ailleurs pour favoriser les déplacement piétons, y compris ceux des familles et des personnes handicapées. Des efforts importants et coûteux ont été faits par la commune pour aménager la voirie. Les comportements individuels qui contreviennent à cet effort sont peut-être l'effet de l'incivisme ambiant, mais peut-être aussi sont-ils le fait de personnes de bonne foi qui reproduisent des comportements jamais sanctionnés.

Nous souhaitons voir des actions correctives avec une volonté de gommer ces incivilités, et c'est la responsabilité de notre commune d'en trouver les moyens et de les mettre en œuvre.

Le regretté appariteur…

Beaucoup d'entre nous se souviennent d'une époque où un « appariteur » circulait au Pyla, agent municipal avec pouvoir de police ayant pour mission de parcourir de jour les rues, de constater les infractions, de conseiller, de prévenir, et de rendre compte à sa hiérarchie.

Ceci concernait les incivilités cités ci-dessus, mais aussi le constat de construction de bâtiments ou de clôtures sans permis ou autorisation affichés, d'abattages d'arbres non autorisés, de nuisances sonores de voisinage. L'appariteur demandait aux services municipaux la remise en état du mobilier urbain vandalisé, veillait au nettoyage de nos rues et des accès aux plages, et plus généralement à l'application des arrêtés et règlements municipaux, préfectoraux et nationaux.

Les Pylatais appréciaient sa présence, sa courtoisie, et son efficacité, et regrettent son absence.

S'il vous plaît, Monsieur le Maire, à vous d'agir.

Max Esparza

On a creusé sous la dune…

La Dune du Pilat, ce grand tas de sable qui clôt le Pyla et domine la mer et la forêt, n'est pas seulement un lieu de promenade et un décor de selfie. Ses profondeurs recèlent en effet des trésors archéologiques qui permettent de mieux connaître l'histoire de notre région.

Si les six autres sites archéologiques de notre commune restent quelque peu confidentiels, ceux de la Grande Dune sont visibles à l'oeil nu. Depuis la plage, en effet, on aperçoit, courant sur la dune, des traînées noires à différentes hauteurs. Celles-ci sont tout ce qui reste des sols sur lesquels, à des périodes plus ou moins reculées, les habitants des lieux ont vécu, avant que le sable chassé par le vent ne recouvre la végétation et les installations humaines.

On distingue quatre de ces paléosols.

Le premier, au niveau de la mer, correspond à l'âge du bronze, et date des années 8000 à 2000 avant notre ère. La mer était alors plus loin à l'ouest, et on était là sur un plateau landais planté d'arbustes et d'aulnes, dont on peut voir les racines conservées dans l'alios.

Le second paléosol se trouve à une hauteur de 2 à 5 m, et constituait le sol à l'âge du fer, entre 2000 et 500 avant Jésus-Christ.

Le troisième, à une hauteur de 20 à 40 m, a été occupé de la fin du XVIème au milieu du XVIIème siècle.

Et enfin, à 70 m au-dessus du niveau de la mer, on trouve le sol du 19ème siècle, où ont été découverts des pots de résine et d'autres vestiges, attestant d'une activité forestière dès cette époque.

Le second paléosol, étudié dès les années 80, a fait l'objet pendant les vacances de la Toussaint d'une campagne de fouilles menées par le Groupe de Recherches Archéologiques du Pays de Buch et de l'Agenais (GRAPBA) avec l'archéologue Philippe Jacques.

C'est ainsi que l'on a pu voir le spectacle insolite d'une pelleteuse, prêtée par la municipalité, travaillant sur le flanc de la Grande Dune.

Que recherchent les archéologues?

À l'âge du fer, il y a près de trois mille ans, ce site était un lieu de production de sel. La mer se trouvait alors à quelques kilomètres à l'ouest ; la zone était boisée, et un courant fournissait l'eau douce dont les sauniers avaient besoin.

Ils récoltaient le sable de la plage, le déposaient dans de grands tamis à fond de paille, et faisaient couler de l'eau sur ce sable. Cette eau se chargeait de sel, et était recueillie dans des godets. On obtenait alors le sel par évaporation au bord de grands feux.

Des traces de cette activité ont été retrouvées en plusieurs endroits, et on pense qu'il s'agit d'occupations sans doute temporaires et successives, sur une longue période.

Nous avons pu observer un fragment de céramique décorée de cupules, qui venait d'être extrait du site.

Un peu plus loin, on a retrouvé les traces de séries de poteaux plantés dans le sol, qui sont des vestiges d'un habitat contemporain.

Les vacances finies, le sable a été remis en place, la pelleteuse est partie, et la dune s'est refermée sur ses secrets, jusqu'à la prochaine campagne…

Anne-Lise Volmer

NUISANCES SONORES LIÉES AUX SURVOLS DES AVIONS ET HÉLICOPTÈRES

L'ADPPM est membre de la Commission Consultative Environnement (CCE) de l'aérodrome de Villemarie à la Teste de Buch. Cette commission s'est réunie le 17/10/2018, et Hugues Legrix nous y représentait.
La plate-forme de Villemarie est l'une des plus actives de France : 42 000 mouvements ont été enregistrés en 2018, soit plus de 100 par jour, entraînant des nuisances sonores insupportables pour le voisinage, y compris pour nombre de Pylatais.
Actuellement, 25 rotations journalières sont autorisées pour les hélicoptères. Ceux-ci proposent des survols d'une quinzaine de minutes, ce qui correspond à une suite ininterrompue de plusieurs heures de ces nuisances sonores chaque jour sur le Bassin.
En 2016, l'ADPPM proposait : « Il faut s'acheminer vers une limitation-interdiction drastique au dessus du Bassin et des zones habitées, ou, sous condition d'un matériel de dernière génération, imposer une altitude minimum de 3000 pieds (900m) et limiter le nombre de rotations de ces hélicoptères à 8 par jour. »
À ce jour, ces propositions n'ont pas été retenue par la CEE. Le survol des zones habitées a été interdit, en particulier au-dessus du Pyla, mais par les effets du vent dominant de Nord-Ouest, les nuisances sonores persistent. Elles sont également perceptible sur le banc d'Arguin, ce qui, s'agissant d'une réserve naturelle, n'est pas forcément souhaitable. De plus l'altitude minima est fixée à 1000 pieds (300 m)
Nous espérons que le PARC NATUREL MARIN pourra régler ce problème.
Afin d'appuyer notre action, si vous êtes dérangés par le trafic des hélicoptères ou des avions, n'hésitez pas à **déposer des plaintes auprès de l'aviation civile ou auprès de l'Aérodrome de Villemarie**. Seules des plaintes enregistrées en grand nombre nous permettront d'infléchir la réglementation et de retrouver le calme et le silence que nous recherchons tous au Pyla.

L'édition 2019 sera le 10ème anniversaire du festival et promet de nombreuses surprises, le retour de certains des artistes phares qui ont marqué les Escapades Musicales et de grands moments de musique, de voyage et de convivialité. Elle se déroulera du 20 juin au 20 juillet sur 14 communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

Si vous souhaitez rejoindre notre Conseil d'Administration et participer à nos travaux, merci de nous faire parvenir votre candidature par écrit à : **ADPPM - BP 80513 33164 La Teste Cedex**
ou par courriel à **adppmpyla@gmail.com**

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

Composition du bureau:
Président: Jean-Pierre Volmer.
Vice-présidents: Hugues Legrix de la Salle, Pascal Bérillon
Secrétariat: André Malbreil, Anne-Lise Volmer
Trésorier: Nicolas Gusdorf

Dir. de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com

Site Internet: https://www.adppm-asso.fr

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.
Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à
ADPPM BP 80513 La Teste CEDEX
Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:
https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-2019

Conseil d'Administration:
Matthieu Audren de Kerdrel - Pascal Bérillon - Adrien Bonnet - Raymond Bravard - Claude Brondes - Max Esparza - Pierre Gauthier - Nicolas Gusdorf - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - André Malbreill - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer